



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 SEPTEMBRE 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT-CINQ du mois de SEPTEMBRE à VINGT HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 19 septembre 2023.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Amine KARIM -
Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN – Sébastien BOUSSION -
Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT - Cindy DELANOE - Ali
ESSARROKH - Elise MAURY - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan
ERTURK - Mathilde HOUSSET-WEBER - Florence BERTHO - Gulten CIKCIKOGLU –
Dominique ROMAGON-RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET – Radouane
FRIKACH – Brigitte ROBIN – Boris BATAIS – Gilles ERNOULT – Mylène CANEVET
– Ghislaine THEPIN - Claude CADOT – Jean-François GARCIA – Julien FAGAULT
formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Chantal JEOFFROY, M. Ozkan ERTURK , Florence
BERTHO, Lydie JACQUET, Dominique ROMAGON-RABINEAU, Mylène CANEVET,
Claude CADOT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) : Ali ESSARROKH.

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Chantal JEOFFROY, excusée, a donné pouvoir à Lamine NAHAM pour voter en son nom ;

Ozkan ERTURK, excusé, a donné pouvoir à Véronique PINEAU pour voter en son nom ;

Florence BERTHO, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Lydie JACQUET, excusée, a donné pouvoir à Izzet ALBAYRAK pour voter en son nom jusqu'à son arrivée ;

Dominique ROMAGON-RABINEAU, excusée, a donné pouvoir à Brigitte ROBIN pour voter en son nom ;

Mylène CANEVET, excusée, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom ;

Claude CADOT, excusé, a donné pouvoir à Boris BATAIS pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Sébastien BOUSSION ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 19 septembre et 26 septembre 2023, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

ORDRE DU JOUR :

1 – Adoption du Procès-Verbal du 26 juin 2023.

N°	DELIBERATIONS	Décision
2	Vœu en soutien des syndicats des mineurs de Trélazé.	Adoptée
3	Rapport du délégataire 2022 : Activités socioéducatives – Fédération Léo Lagrange Ouest.	Pris Acte
4	Délégation de service public « Activités socioéducatives 2017/2022 : Résultat financier de la délégation de service public.	Pris Acte
5	Education : Mise en place du dispositif « Petits déjeuners » à l'école maternelle Gérard Philippe - Année scolaire 2023/2024.	Adoptée
6	Restauration scolaire : Convention avec la ville des Ponts de Cé sur les tarifs appliqués aux enfants Ponts de Céais, scolarisés à Trélazé.	Adoptée
7	Convention de remboursement de frais entre la ville de Trélazé et la régie Aréna Loire : Anciennes Ecuries.	Adoptée
8	Budget principal exercice 2023 : Répartition des subventions – Subventions exceptionnelles « Association culturelle des Musulmans de Trélazé pour le Maroc » et « le Secours Populaire Français pour la Libye ».	Adoptée
9	Budget principal exercice 2023 : Adhésion à différents organismes – Autorisation de signature.	Adoptée
10	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 ^{er} janvier 2024.	Adoptée
11	Approbation du règlement budgétaire et financier.	Adoptée
12	Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations au 1 ^{er} janvier 2024.	Adoptée
13	Renouvellement ligne de trésorerie : Convention d'ouverture de crédit entre le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et la ville de Trélazé.	Adoptée
14	Cimetière : Procédure administrative de reprise des concessions abandonnées.	Adoptée

15	Rue Roger Salengro : Enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques – Convention ORANGE/SIEMML/VILLE.	Adoptée
16	Convention de facturation entre la ville de Trélazé et la Caisse des écoles publiques de Trélazé.	Adoptée
17	Budget principal exercice 2023 : Sport – Convention de partenariat entre la ville de Trélazé et le COOFAL.	Adoptée
18a	Budget principal exercice 2023 : Répartition des subventions « Malaquais ».	Adoptée
18b	Budget principal exercice 2023 : Répartition des subventions « Ju Jitsu ».	Adoptée
18c	Budget principal exercice 2023 : Répartition des subventions « COOFAL ».	Adoptée
18d	Budget principal exercice 2023 : Répartition des subventions « Futsal ».	Adoptée
19	Jeunesse : Attributions d'aides dans le cadre du plan jeunesse.	Adoptée
20	Personnel : Règlement intérieur des ATSEM.	Adoptée
21	Personnel : Convention prestation Paies auprès du Centre de Gestion 49.	Adoptée
22	Personnel : Mise à jour du tableau des effectifs.	Adoptée
23	Quartier de la Quantinière : Rue André Malraux – Cession de la parcelle AN 2104 (ex. AN 1887p) à M. et Mme LESEC ou à toute autre personne physique, morale ou juridique s'y substituant.	Adoptée
24	Mobilités : Aide à l'achat des équipements de sécurisation du vélo.	Adoptée
25	Alter Public : Projet de modification de l'objet social de la SPL Alter Public.	Adoptée

Le Maire de la Ville de TRELAZE soussigné, certifie que la présente liste des délibérations, extraite de la séance du Conseil Municipal du 26 SEPTEMBRE 2023 a bien été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville.

Pour Extrait certifié conforme
TRELAZE, le 26 septembre 2023

Le Maire,

Lamine NAHAM

